

contenu du message

de "Christophe Pillon" <ccc.pill@orange.fr>
à wavignies-urbanisme@orange.fr
date 15/07/20 12:00
objet avis sur l'enquête publique

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la révision du PLU de Wavignies, je souhaite émettre les avis suivants :

Le projet d'implantation des éoliennes sur notre commune à démarrer voilà bientôt 5 ans. Ce projet qui a accueilli la bienveillance de la population, de la mairie, des propriétaires et agriculteurs,

était bien connu lors de l'instruction du PLU.

Pour que les éoliennes soient implantées, il faut que leur zone d'implantation soit classé en Ae (agricole compatible énergie renouvelable).

la partie nord du territoire est bien classé en zone Ae mais pas la partie Est entre Wavignies et Ansaueilliers qui est resté en zone A.

Pour que ce projet d'implantation d'éolienne voit le jour, il faut que l'ensemble du parc soit sur une zone classé Ae.

Est ce une omission de la part de la commission PLU ?

Autre sujet : serait-il possible de prendre en compte les ZNT (zone de non traitement agricole variant de 3 à 6 m le long des propriétés habitables)

pour que celles-ci fasse partie de l'emprise de future zone à urbaniser, par l'aménagement de voirie, espace vert ou zone tampon,

évitant ainsi au parcelles agricole qui seraient accolé à la zone urbaine de ne pas être entretenu et de permettre à l'agriculteur de pouvoir produire.

Autrement-dit, il serait souhaitable de créer une zone tampon entre la zone urbaine habitable et la zone A.

Cordialement,

Christophe PILLON
457 rue jean dupuy
60130 WAVIGNIES